



Tout dossier reçu après le **31 juillet se verra appliquer une pénalité de retard de 25€**, et ne sera pas assuré d'être traité pour la rentrée. Tout dossier incomplet sera renvoyé

## ÉLÈVE

1<sup>ère</sup> demande  Renouvellement

Préférez l'inscription et le paiement en ligne [www.lio.laregion.fr](http://www.lio.laregion.fr)

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Sexe :  Masculin  Féminin

PHOTO  
Obligatoire

## REPRÉSENTANT LÉGAL

A remplir obligatoirement

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète : .....

Commune : .....

Code postal :

Téléphone : .....

Portable 1 :

E-mail : .....@.....

Portable 2 :

Vous recevrez des SMS, notamment dans le cas de suspension générale de service, sauf si vous cochez cette case

## SCOLARITÉ

Régime :  demi-pensionnaire ou externe  interne

Nom de l'établissement scolaire : .....

Commune : .....

Maternelle / Primaire :

Collège :

Lycée : (Précisez la section)

- TPS  CP
- PS  CE1
- MS  CE2
- GS  CM1
- CM2
- CLIS

- 6<sup>e</sup>  SEGPA
- 5<sup>e</sup>  ULIS
- 4<sup>e</sup>
- 3<sup>e</sup>

- 2<sup>e</sup>  Bac .....
- 1<sup>e</sup>  CAP .....
- Terminale  Bac Pro .....
- 3<sup>e</sup> - Prépa pro .....

Enseignement de spécialisation :

- 1 .....
- 2 .....
- 3 .....

Etablissement de Secteur :  Oui  Non

Avez-vous obtenu une dérogation ou une affectation :  Oui (si oui joindre une copie du document)  Non

## TRANSPORT

Mode de transport souhaité <sup>(1)</sup> :  Autocar

Train

Trajet demandé : Commune de montée .....

Nom de l'arrêt ou gare .....

(ALLER) Commune de descente .....

Nom de l'arrêt ou gare .....

(1) : Seule la Région a autorité pour décider, après instruction des droits au transport des élèves, du mode de transport (autocar ou train), du réseau utilisé.

Choisir son abonnement : cocher la case correspondante dans le tableau au dos du document.

## CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Gratuit  Pénalité : 25,00€  195,00€  Rejet

Date de réception :



# Notice explicative pour compléter votre demande de carte de transport scolaire

Année scolaire 2022/2023  
(Établir une demande par élève)

Pour plus d'informations contactez le : **0 806 800 350** Service gratuit + prix appel

Maison de la Région - Service régional des Mobilité du Gard  
Triangle de la gare - 21 Allée Boissy d'Anglas - 30900 NIMES

## CONDITIONS D'ACCES

### Les conditions du statut d'ayant-droit ouvrant les droits à un tarif de base :

- Habiter dans le Gard
- Habiter à plus de 3 Kms de l'établissement scolaire
- Etre scolarisé(e) de la maternelle à la terminale (hors apprentis)
- Etre scolarisé(e) dans un établissement public ou privé sous contrat d'association avec l'État
- Etre scolarisé(e) dans son établissement de secteur ou de district ou sur dérogation ou sur affectation ouvrant droit à la gratuité.
- Voyager sur service non Urbain

Dans le cas contraire (le tarif majoré est appliqué)

## TARIFS

| Je choisis            | ABONNEMENTS  | Tarif de base (ayant-droit) | Tarif majoré (non ayant-droit)* | Tarif avec pénalités de retard (ayants-droits après le 31/07)** |
|-----------------------|--|-----------------------------|---------------------------------|---|
| <input type="radio"/> | Abonnement Regroupement pédagogique Intercommunal                      | Gratuit                     |                                 | 25€   |
| <input type="radio"/> | Demi-pensionnaire 1 aller-retour par jour en car en période scolaire   | Gratuit                     | 195€                            | 25€   |
| <input type="radio"/> | Demi-pensionnaire 1 aller-retour par jour en train en période scolaire | Gratuit                     |                                 | 25€   |
| <input type="radio"/> | Interne 2 aller-retour en car par semaine scolaire                     | Gratuit                     | 195€                            | 25€   |
| <input type="radio"/> | Interne 1 aller-retour en train par semaine scolaire                   | Gratuit                     |                                 |   |

\* Le tarif majoré à 195€ comprend la libre circulation sur le réseau routier liO Gard du 1er jour de la rentrée scolaire au 31 août 2023  
(\*\*) Toute inscription tardive au-delà du 31 juillet 2022 se verra appliquée une pénalité de 25€

**Merci de joindre si nécessaire le règlement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC en indiquant au dos les nom, prénom et date de naissance de l'élève. L'abonnement scolaire sera délivré après règlement de la somme due (voir détail des tarifs dans le cadre ci-dessus)**

Je soussigné(e) .....certifie l'exactitude des renseignements portés sur cet imprimé et m'engage à signaler sans délai tout changement intervenu dans la situation de mon enfant. Je certifie également avoir pris connaissance du règlement intérieur des transports relatif au comportement des élèves à bord des véhicules et de l'ensemble des informations contenues dans le présent document.

Date :

Signature du représentant légal :

L'élève :

## REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES

(extraits)

L'élève non inscrit aux transports scolaires, qui ne dispose donc pas de titre de transport valable à la rentrée, bénéficie d'une période de tolérance de 10 jours ouvrés afin de régulariser sa situation.

L'élève à l'obligation de faire sa demande de titre de transport scolaire lors de cette période auprès de la Région.

Au terme de ce délai l'élève est en infraction :

Pour accéder au transport, l'élève devra payer un titre de transport commercial.

A défaut d'un titre de transport, **l'élève en infraction, sera redevable d'une amende de 50€.**

Ces éléments issus du règlement régional des transports scolaires sont consultables sur le site Internet : [www.lio.laregion.fr](http://www.lio.laregion.fr)

## DUPLICATA

### Carte ou titre de transport perdu, volé ou détérioré :

S'adresser au service régional des mobilités du Gard qui délivre les duplicatas contre la somme de 10 €.

Voir le site [www.lio.laregion.fr](http://www.lio.laregion.fr) ou appeler le **0 806 800 350** Service gratuit + prix appel

**Ne sont pas concernés par cet imprimé, les élèves qui résident et qui sont scolarisés dans les territoires de :**

**NIMES METROPOLE, SMTBA(Ales), COGA(Avignon), CAGR(Bagnols).**